

# Rapport d'évaluation

Évaluation du programme  
Arts et Lettres, profil théâtre (500.A1)  
conduisant au  
diplôme d'études collégiales (DEC)

au Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières

*Décembre 2006*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## Introduction

L'évaluation du programme *Arts et Lettres, profil théâtre (500.A1)* donné au Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le rapport d'autoévaluation du Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 4 juillet 2005. Un comité dirigé par le président sortant de la Commission l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 18 et 19 octobre 2005<sup>1</sup>. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs<sup>2</sup> et des élèves. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport traite de plus des autres critères choisis par l'établissement. Enfin, il traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

- 
1. Outre le président sortant de la Commission, M. Jacques L'Écuyer, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M<sup>me</sup> Sylvie Bessette, conseillère pédagogique au Cégep de Sherbrooke, M<sup>me</sup> Johanne Myre, conseillère pédagogique au Collège de Bois-de-Boulogne et M. Yves Favreau, professeur au Département des langues vivantes du Collège Marianopolis. M<sup>me</sup> Nicole Lafleur, présidente de la Commission, a participé à la visite à titre d'observatrice. Le comité était assisté de M. Robert Langlois, agent de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
  2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

## Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières, situé à Gatineau, est un établissement d'enseignement collégial privé subventionné fondé en 1998. Il offre trois programmes de formation préuniversitaire conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC) : *Sciences de la nature* (200.B0), *Sciences humaines* (300.A0) et *Arts et Lettres* (500.A1). Il accueille un peu plus de 100 élèves.

Le programme *Arts et Lettres* (500.A1) est un programme préuniversitaire, défini par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui a pour objet de donner à l'élève une formation équilibrée, intégrant les composantes de base d'une formation artistique et littéraire, et le rendant apte à poursuivre des études universitaires dans les domaines des arts et des lettres, à l'exception de la musique et de la danse. Il est défini par objectifs et standards et vise plus particulièrement une éducation qui contribue au développement intégral de la personne. La composante de formation spécifique est de 28 unités. Pour cette dernière, le Collège propose un profil *lettres et communications* et un profil *théâtre*. Ce dernier profil, qui fait l'objet de la présente évaluation, a été implanté en automne 2000.

Le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières admet une douzaine d'élèves par année dans le programme *Arts et Lettres, profil théâtre*. Au moment de la visite, 23 élèves étaient inscrits au programme. L'enseignement était assuré par six professeurs, soit deux en formation spécifique et quatre en formation générale.

# Évaluation du programme

## La démarche institutionnelle d'évaluation

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières présente le processus d'évaluation d'un programme de même que les six critères qui doivent être pris en compte lors de l'évaluation. Ces critères sont la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, l'efficacité du programme, la qualité de la gestion du programme.

La Direction générale et pédagogique est responsable de l'application de la politique tandis qu'un comité d'évaluation de programme est chargé de la coordination de la réalisation de l'évaluation. Pour l'évaluation du programme *Arts et Lettres, profil théâtre*, ce comité était formé des deux professeurs de théâtre, d'un professeur de la formation générale, de la technicienne en organisation scolaire, du directeur des études et du directeur général. Tous les critères de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes ont été traités dans cette évaluation qui s'est déroulée entre les mois de janvier et mai 2005. Le processus d'évaluation a permis de recueillir les commentaires des diplômés et des élèves des deux années du programme.

La présente évaluation de programme est la première application de sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes que le Collège soumet à la Commission. Dans l'ensemble, les modalités prévues à la politique ont été suivies. Toutefois, des lacunes importantes ont été relevées dans la réalisation même de l'évaluation du programme. Ces lacunes touchent, notamment, la connaissance des exigences ministérielles (objectifs, standards, etc.) reliées au programme *Arts et Lettres* ainsi que la pratique des méthodes d'évaluation de programme (collecte de données, cadre d'analyse, traitement de l'information, etc.).

La Commission considère que l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes n'a pas eu l'efficacité souhaitée. Il aurait été nécessaire que la direction du Collège fournisse au comité d'évaluation des ressources professionnelles disposant d'une expertise adéquate relativement aux programmes collégiaux et à l'évaluation de programme.

## **La mise en œuvre du programme**

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

## **La pertinence du programme**

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré et mis en œuvre par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ou du marché du travail ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société. Dans le cadre du programme *Arts et Lettres*, comme il s'agit d'un programme préuniversitaire, la Commission a cherché à apprécier, à travers l'information contenue dans le rapport d'autoévaluation et celle obtenue lors de la visite, les moyens pris par le Collège pour adapter le programme aux besoins des universités et aux attentes des élèves.

La Commission a ainsi constaté que le Collège n'a pas établi de mécanismes formels de liaison avec les universités de sa région où ses élèves sont susceptibles de poursuivre leurs études. Il existe bien certains liens qui se font en grande partie par l'entremise de la conseillère en orientation ainsi que par la présence du directeur général à la Table Éducation Outaouais. Toutefois, ces relations ne sont pas directes avec les universités et ne permettent pas une rétroaction sur leur satisfaction au regard du niveau de préparation des élèves du Collège à poursuivre des études universitaires.

Dans la même perspective, le Collège ne dispose pas d'un système d'information qui permette de suivre les élèves une fois qu'ils ont terminé leurs études. Les seuls renseignements disponibles à cet égard proviennent des anciens élèves qui reviennent à l'occasion au Collège; ces renseignements sont toutefois fragmentaires et ils ne sont pas consignés de façon systématique. Par ailleurs, bien que les diplômés aient été consultés dans le cadre de l'évaluation du programme sur quelques points particuliers, les réponses obtenues n'aident pas le Collège à établir des diagnostics précis sur les forces et les faiblesses du programme. Aussi, la Commission *suggère* au Collège de formaliser davantage ses relations avec les universités de sa région et de développer des mécanismes appropriés de suivi de ses diplômés.

## **La cohérence du programme**

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

La conception locale du programme *Arts et Lettres, profil théâtre* offert au Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières est due à des professeurs peu informés des exigences de l'enseignement collégial, notamment de l'approche par objectifs et standards, et du caractère normatif du devis ministériel. Il en résulte que des objectifs ministériels du programme ne sont pas pris en compte dans la formation et ne se retrouvent pas explicitement dans les plans de cours; s'y retrouvent plutôt des objectifs touchant les techniques et les habiletés propres au métier de comédien.

Le programme a ainsi été adapté localement en développant un profil de sortie axé sur la pratique théâtrale, en particulier les techniques de scène et de jeu. Il présente une cohérence interne qui répond au profil de sortie retenu et aux attentes des élèves pour qui ce programme est très stimulant. Ceux-ci reconnaissent qu'ils sont bien informés des exigences propres à chaque activité d'apprentissage et que ces exigences sont établies de façon claire.

Par contre, en raison de son profil de sortie, le programme se rapproche à certains égards d'un programme technique et son caractère préuniversitaire n'est pas évident, surtout qu'il s'éloigne à plusieurs égards du devis ministériel particulièrement au regard de l'utilisation de différents types de langages et moyens d'expression.

*La Commission recommande au Collège de revoir son programme Arts et Lettres, profil théâtre dans le respect du devis ministériel et du caractère préuniversitaire du programme.*

Le programme actuel a été élaboré en toute bonne foi par des professeurs non au fait des règles du système collégial. Ces professeurs n'ont reçu ni l'appui méthodologique de la direction du Collège ni les conseils de spécialistes en élaboration de programme. En somme, la Direction pédagogique a été peu présente et n'a pas joué son rôle. La Commission est très préoccupée par l'absence de prise en charge de cette dimension de la gestion du Collège.

*La Commission recommande au Collège de renforcer l'encadrement pédagogique de façon qu'il puisse prendre des décisions éclairées, mieux suivre l'évolution du système collégial et bien appuyer ses professeurs.*

### **Les méthodes pédagogiques**

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes

pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

En ce qui concerne le profil *théâtre*, le Collège a réparti les composantes d'apprentissage entre la leçon, l'atelier dirigé et le travail personnel, et ce, selon une pondération qui apparaît dans chacun des plans de cours. Toutefois, de l'aveu même des professeurs, la répartition des composantes d'apprentissage respecte rarement la pondération prévue aux plans de cours. Lors de la révision de son programme, le Collège devra s'assurer que cette pondération reflète bien la réalité de chaque cours.

Pour leur part, les méthodes pédagogiques utilisées apparaissent très valables et très stimulantes pour les élèves; par exemple, l'utilisation qui est faite du journal de bord de même que le mode d'enseignement qui privilégie de donner une rétroaction systématique à l'élève en cours de pratique et qui lui permet de se voir progresser.

Il pourrait être cependant intéressant que l'utilisation des technologies d'information et de communication dépasse l'usage du courrier électronique et la recherche occasionnelle sur Internet pour toucher les différentes possibilités de ces outils dans le domaine des arts et des lettres comme dans la production théâtrale. La Commission invite le Collège à favoriser en ce sens le développement des méthodes pédagogiques.

### **L'évaluation des apprentissages**

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

En formation générale, l'analyse des plans de cours et de certains examens permet de constater que l'évaluation des apprentissages est adéquate, sauf en éducation physique où l'on s'éloigne du devis ministériel.

En formation spécifique, par contre, cette analyse révèle que l'atteinte de plusieurs compétences du devis ministériel n'est pas évaluée. C'est le cas, par exemple, de la compétence *Critiquer une production du domaine des arts ou du domaine des lettres*. Cette situation est due aux problèmes rencontrés dans la structure même du programme et à la mauvaise compréhension du caractère normatif du devis ministériel qui exige que toutes les compétences soient évaluées au terme des apprentissages, même si la compétence est morcelée en plus d'une activité.

De plus, l'évaluation des élèves s'appuie sur la progression dans l'apprentissage plutôt que sur le niveau d'atteinte des objectifs. Il en résulte que, chacun des élèves ayant progressé, on remarque peu d'écart entre les notes obtenues par ceux-ci; ce qui n'était pas sans inquiéter les élèves qui se destinaient à des études universitaires dans des programmes contingentés, en raison des effets de ce type d'évaluation sur leur cote de rendement au collégial (cote R).

*La Commission recommande donc au Collège de s'assurer de bien évaluer les performances des élèves selon les standards prévus dans le devis ministériel et de veiller à ce que les notes témoignent du degré de maîtrise des compétences, et cela, conformément à sa PIEA.*

### **L'efficacité du programme**

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

Selon les données présentées dans le rapport d'évaluation du Collège, les taux de réussite et de diplomation sont satisfaisants; la quasi-totalité des élèves qui se réinscrivent en troisième session obtiennent leur diplôme dans le délai prévu de deux ans. Il y a toutefois lieu de souligner qu'en première année, il y a eu deux abandons sur les dix élèves initialement inscrits à l'automne 2002 et quatre abandons sur les douze élèves initialement inscrits à l'automne 2003. Par ailleurs, selon les données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les taux de réussite des élèves au programme *Arts et Lettres* du Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières se comparent à ceux des élèves inscrits au même programme dans l'ensemble des collèges privés.

Préoccupé par les abandons observés parmi les élèves de première année, le Collège a décidé de poser des conditions à l'admission de ses élèves. En effet, l'admission au programme requiert des résultats satisfaisants en français de cinquième secondaire, un niveau de concentration suffisant, une capacité à respecter des consignes précises et un intérêt pour la pratique ou les études théâtrales, voire même les arts; de plus, depuis l'hiver 2005, chaque candidat est appelé à compléter un questionnaire où il fournit des informations relatives à ses intérêts, à ses besoins et à ses attentes au regard du programme. Mais le Collège n'applique pas ces conditions d'admission. La Commission l'invite soit à rendre ces conditions fonctionnelles de manière à pouvoir sélectionner des candidats intéressés à entreprendre et à poursuivre des études dans le programme, soit à les retirer de ses exigences.

L'épreuve synthèse du programme consiste à préparer et à présenter un spectacle à la fin de la quatrième session. Les élèves sont alors évalués selon des critères précis au profil théâtre du programme. Cette épreuve n'inclut pas d'éléments spécifiques à la formation générale. Dans sa forme actuelle, l'épreuve synthèse n'est pas conforme à la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Collège. Celle-ci prévoit en effet que l'épreuve synthèse est rattachée à une activité d'apprentissage, en fin de programme, à l'intérieur d'un cours ou d'un stage. Or, actuellement, l'épreuve synthèse s'articule autour des trois cours de la formation spécifique de la dernière session. Le Collège aurait donc avantage à adapter son épreuve synthèse aux règles de sa PIEA ou à modifier sa PIEA pour refléter la situation vécue. Si le Collège choisit la deuxième option, il devra soumettre à la Commission les modifications apportées à la PIEA.

*La Commission recommande au Collège de revoir l'épreuve synthèse du programme Arts et Lettres, profil théâtre pour qu'elle témoigne véritablement de l'intégration des apprentissages selon les objectifs et les standards tant de la formation générale que de ceux de la formation spécifique et pour qu'elle soit conforme aux règles de sa PIEA.*

### **Les critères additionnels retenus par le Collège**

Le rapport d'évaluation du Collège couvrait trois critères additionnels, soit l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources humaines et la qualité de la gestion du programme.

#### *L'encadrement des élèves*

Le rapport d'évaluation du Collège fait état des mesures prises pour aider les élèves en difficulté d'apprentissage, particulièrement en français où des cours de mise à niveau sont offerts pour permettre aux élèves de bien se préparer à l'épreuve ministérielle. La Commission souligne la disponibilité et l'engagement des professeurs, ce qui représente un point fort du programme.

#### *L'adéquation des ressources humaines et matérielles*

Le rapport du Collège démontre bien que les professeurs du programme ont les qualifications qu'exige le programme. La Commission a aussi noté l'engagement de la nouvelle direction à favoriser le développement professionnel des professeurs, en allouant un budget spécifique à cet effet.

Si les locaux apparaissent adéquats pour assurer le bon fonctionnement du programme, la Commission note toutefois que la bibliothèque est pour ainsi dire inexistante. Malgré la conclusion d'ententes avec les bibliothèques de la ville de Gatineau et de l'Université du

Québec en Outaouais, le Collège devrait s'assurer de développer une infrastructure de base qui serait accessible sur place aux élèves.

### *La qualité de la gestion du programme*

Selon le rapport d'évaluation, la gestion du programme est assurée de façon adéquate par les deux professeurs à temps plein de la formation spécifique qui forment le comité de programme. À cet égard, la Commission est d'avis que le Collège aurait avantage à élargir la composition de ce comité en y associant les professeurs de la formation générale. Ce comité serait alors un véritable comité de programme qui pourrait mieux assumer sa fonction de gestion.

Par ailleurs, la Direction pédagogique du Collège étant minimale, celui-ci aurait intérêt à examiner la possibilité de s'adjoindre de façon ponctuelle des personnes compétentes pour l'appuyer dans la gestion des programmes et l'encadrement pédagogique des professeurs. Un tel apport ne pourrait être que bénéfique pour les administrateurs, les professeurs et les élèves du Collège.

### **Le plan d'action**

Le Collège n'a pas produit de plan d'action à la suite de son autoévaluation du programme *Arts et Lettres, profil théâtre*. Le rapport d'autoévaluation contient bien quelques « actions envisagées » qui viennent répondre à des points soulevés lors de l'analyse. Toutefois, ces actions ne sont pas traduites en plan d'action structuré.

Par ailleurs, les commentaires et recommandations formulés par la Commission dans le présent rapport soulèvent plusieurs interrogations quant à la pertinence, la cohérence, l'efficacité du programme et l'évaluation des apprentissages.

Dans ce contexte, la Commission a demandé au Collège de lui fournir, avant la fin de 2005, un plan d'action qui tient compte de ses principales conclusions, lesquelles ont été présentées à la direction du Collège à la fin de la visite. La Commission ne voit pas comment le plan fourni depuis peut permettre de résoudre les problèmes notés dans le présent rapport : le plan comprend des actions peu précises et ne prend pas en compte toutes les problématiques relevées, les résultats attendus ne sont pas déterminés et le partage des responsabilités n'est pas indiqué. La Commission *suggère* au Collège de se donner un plan d'action et de suivi, comme le lui prescrit sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes, intégrant les recommandations et suggestions qu'elle émet dans le présent rapport d'évaluation, afin de corriger le plus rapidement possible les lacunes du programme.

## Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Arts et Lettres, profil théâtre* du Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières, est aux prises avec des difficultés importantes. Malgré la présence d'atouts de taille comme l'engagement et le dévouement des professeurs et un très bon encadrement des élèves, le programme ne doit plus être offert comme il l'était au moment de l'évaluation.

La Commission ne peut que constater que le programme ne respecte pas les exigences du devis ministériel à l'égard, par exemple, de l'évaluation des compétences. Par ailleurs, l'approche par compétences paraît incomprise par ceux-là mêmes qui sont chargés de la mettre en œuvre et les objectifs du programme sont méconnus.

Pour ces raisons, la Commission formule quatre recommandations dans le but :

- de revoir le programme dans le respect du devis ministériel;
- de renforcer la gestion pédagogique;
- de s'assurer de bien évaluer les performances des élèves et de veiller à ce que les notes témoignent du degré de maîtrise des compétences;
- de revoir l'épreuve synthèse du programme pour qu'elle témoigne véritablement de l'intégration des apprentissages pour chaque étudiant, dans les deux composantes de formation du programme et pour qu'elle soit conforme à la PIEA.

Elle a suggéré au Collège de formaliser ses relations avec les universités de sa région et de développer des mécanismes appropriés de suivi de ses diplômés. Elle lui a également suggéré d'élaborer un plan d'action et de suivi intégrant les recommandations et suggestions qu'elle émet dans le présent rapport d'évaluation.

Dans l'ensemble, la Commission juge que l'application faite par le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières de sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes, lors de l'évaluation de son programme *Arts et Lettres, profil théâtre* (500.A1), n'a pas été efficace.

## Les suites de l'évaluation

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation du programme *Arts et Lettres, profil théâtre (500.A1)* le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières souscrit à l'analyse faite par la Commission. Il présente les actions entreprises ou à venir dans le but de bonifier le programme.

Les actions suivantes ont été réalisées :

- Dans le but de renforcer l'encadrement pédagogique dans le programme, le Collège a nommé un directeur de campus.
- Le Collège a engagé un conseiller pédagogique possédant une expertise dans le développement, la mise en œuvre et l'évaluation de programmes.
- Le Collège a révisé ses règles d'admission.
- Le Collège a produit un nouveau plan d'action.

Les mesures suivantes ont été entreprises :

- Afin de connaître l'opinion de ses diplômés sur la formation qu'ils ont reçue, le Collège a formé un comité chargé d'élaborer un mécanisme de suivi de ses diplômés.
- Le Collège a entrepris la révision de son programme *Arts et Lettres, profil théâtre* dans le but de le rendre conforme au devis ministériel.
- En ce qui concerne le développement des méthodes pédagogiques, le Collège prévoit un plus grand emploi des TIC par les élèves.
- Concernant les pratiques d'évaluation des apprentissages, le Collège a commencé à vérifier l'évaluation de l'atteinte de certaines compétences du programme par les élèves.
- Le Collège a commencé à réviser son ESP. Il prévoit que la nouvelle ESP sera mise en œuvre au plus tard à l'hiver 2007.
- Le Collège a commencé à mettre en place un centre de documentation.

La Commission souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées au regard des recommandations contenues dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur, présidente